

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **12<sup>e</sup>** jour du mois **de septembre** de l'an **2022**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

**Présences :** M. Serge Bernier, maire  
Mme Marilène Poirier, conseillère  
M. Simon Larrivée, conseiller  
M. Antonin Boulet, conseiller  
M. Luc St-Laurent, conseiller (par visio-conférence)

**Absences :** M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller  
Mme Diane Audit Goddard, conseillère

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Étienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**20220912-01**

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

***Il est proposé par Antonin Boulet  
Et unanimement résolu***

**QUE** l'ordre du jour déposé par la directeur général et secrétaire-trésorier soit adopté en laissant le point « varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 20220912-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 20220912-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2022
2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS
3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE
  - 20220912-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 12 août 2022
  - 20220912-04 3.2 Comptes à payer et dépenses incompressibles – août 2022
  - 20220912-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – août 2022
  - 3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour - août 2022
  - 20220912-06 3.5 Services juridiques 2023
  - 20220912-07 3.6 Inscription directeur général – Atelier de formation budget 2022 par Infotech
  - 20220912-08 3.7 Fin de location – photocopieur
  - 3.8 Dépôt du rapport de classement – Novo SST
  - 20220912-09 3.9 Transfert – Fonds de roulement vers le compte opération
4. LÉGISLATION
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
6. TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.1 Suivi – Reconstruction de la Route 257
- 20220912-10 6.2 Programmation – TECQ 2023
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
  - 7.1 Déclaration des tonnages – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis en août 2022
  - 20220912-11 8.2 PIIA – Nouvelle construction – lot 6 431 184
  - 20220912-12 8.3 Nomination de remplaçant au comité consultatif de développement
- 9. LOISIRS ET CULTURE
  - 9.1 Dépôt – Rapport d'inspection MMQ – Infrastructures loisir
  - 9.2 Accès-loisirs Québec – Prêt de matériel
  - 20220912-13 9.3 Accès au parc et salle communautaire – cours d'activité physique
- 10. RESSOURCES HUMAINES
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
- 12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI
  - 12.1 Classement 2022 – Mutuelle Novo SST
  - 12.2 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles
- 13. VARIA
- 20220912-14 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

**ADOPTÉE**

20220912-02

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **12 août 2022** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

*Il est proposé par Marilène Poirier  
Et unanimement résolu*

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2022 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

**2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

**3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE**

20220912-03

**3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 12 août 2022**

***Il est proposé par Antonin Boulet  
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **9 542,64 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 12 août 2022.

**ADOPTÉE**

20220912-04

**3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – août 2022**

***Il est proposé par Simon Larrivée  
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques à émettre au **12 septembre 2022** d'une somme de **160 651,11 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par le directeur général.

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montants</b>
1 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI	500,00 \$
2 CARRIERE PCM INC	97 488,11 \$
3 CONSULTANTS GTE	383,90 \$
4 DECOUVERTE JEUNESSE DE HAM-SUD	90,25 \$
5 ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.	95,30 \$
6 EXCAVATION LYNDON BETTS	1 110,42 \$
7 GSC COMMUNICATION INC	446,26 \$
8 HYDRO QUEBEC	85,48 \$
9 LES DEBROUSSAILLEURS GSL INC.	1 488,13 \$
10 LES LOISIRS DE HAM-SUD	90,25 \$
11 MEGABURO - DRUMMONDVILLE	45,77 \$
12 MRC DES SOURCES	20 085,00 \$
13 MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN-DE-HAM	3 525,00 \$
14 REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	1 776,00 \$
15 SIGNALISATION DES CANTONS INC.	1 411,66 \$
16 TRANSPORT EXCAVATION M. COUTURE & FILS INC.	31 610,26 \$
17 VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	419,32 \$
TOTAL:	<u><u>160 651,11 \$</u></u>

**ADOPTÉE**

20220912-05

**3.3 Salaires payés de la Municipalité – août 2022**

***Il est proposé par Luc St-Laurent  
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **15 408,17 \$** émis du 15 août au 12 septembre 2022.

**ADOPTÉE**

**3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – août 2022**

Le directeur général dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 31 août 2022.

20220912-06

### 3.5 Services juridiques 2023

*Il est proposé par Antonin Boulet  
Et unanimement résolu*

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

**ADOPTÉE**

20220912-07

### 3.6 Inscription directeur général – Atelier de formation budget 2022 par Infotech

*Il est proposé par Marilène Poirier  
Et unanimement résolu*

**QUE** la Municipalité autorise le directeur général à s'inscrire à un atelier de formation sur le budget, donné en format webinaire par Infotech pour un montant de 175 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

20220912-08

### 3.7 Fin de location - photocopieur

**CONSIDÉRANT** que le contrat avec Mégaburo pour la location du photocopieur au bureau municipal arrive à terme au mois d'octobre 2022;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité peut faire l'achat du photocopieur à Mégaburo pour un montant de 370 \$ plus les taxes applicables, soit 10% de la valeur initiale du photocopieur;

**CONSIDÉRANT** que le contrat de service avec Mégaburo, incluant les cartouches, les pièces et la main-d'œuvre en cas de bris ou de nettoyage, peut être maintenant au tarif actuel, soit 0.01134 \$ par impressions en noir et 0.08532 \$ par impression en couleur;

*Il est proposé par Simon Larrivée  
Et unanimement résolu*

**QUE** la Municipalité autorise le directeur général à faire l'achat du photocopieur pour un montant de 370 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** le contrat de service avec Mégaburo soit reconduit au tarif de soit 0.01134\$ + taxes par impressions en noir et 0.08532\$ + taxes par impression en couleur.

**ADOPTÉE**

### 3.8 Dépôt du rapport de classement – Novo STT

Le directeur général dépose le rapport de classement dans les Mutuelles à performance Novo pour l'année 2023.

20220912-09

### 3.9 Transfert – Fonds de roulement vers le compte opération

*Il est proposé par Marilène Poirier  
Et unanimement résolu*

**QUE** le conseil autorise le directeur général à faire un transfert de 75 000 \$ du fonds de roulement de la municipalité vers le compte opération.

**ADOPTÉE**

## 4 LÉGISLATION

*Aucun dossier.*

## 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

*Aucun dossier.*

## 6. TRANSPORT ET VOIRIE

### 6.1 Suivi – Reconstruction de la route 257

Le directeur général fait état aux membres du conseil de l'avancement du projet de reconstruction de la routes 257 Ouest entre les municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud.

20220912-10

### 6.2 Programmation – TECQ 2023

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

*Il est proposé par Simon Larrivée  
Et unanimement résolu*

**QUE** La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements

réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **no 04** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **no 04** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

## **ADOPTÉE**

### **7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

#### **7.1 Déclaration des tonnages – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles**

Le directeur général dépose le résultat du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

### **8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis août 2022**

Le directeur général dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois d'août 2022 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

**20220912-11**

#### **8.2 PIIA – Nouvelle construction – lot 6 431 184**

**CONSIDÉRANT** que le lot 6 431 184 est situé en zone Rur32, soit dans un secteur assujéti au PIIA ;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis conforme a été soumise laquelle porte le numéro #2022-09-0054 ;

**CONSIDÉRANT** que le déboisement et l'aménagement de l'entrée de cour ont été présentés au CCU et approuvés par le conseil en juin 2021 sous la résolution 20210607-13 ;

**CONSIDÉRANT** que l'architecture et les volumétries s'harmonisent aux bâtiments existants ;

**CONSIDÉRANT** que les revêtements de toiture respectent les critères de type de matériaux et de couleur ;

**CONSIDÉRANT** que les revêtements muraux sont de métal, ce qui a déjà été autorisé dans le secteur ;

**CONSIDÉRANT** que l'éclairage extérieur proposé respecte partiellement l'objectif du PIIA, puisqu'un luminaire mural éclaire vers le haut et le bas contrairement au critère du PIIA favorisant la conservation d'un ciel étoilé par un éclairage vers le bas ;

**CONSIDÉRANT que** le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée sous réserve du luminaire mural qui devrait éclairer vers le bas seulement.

***Il est proposé par Luc Saint-Laurent  
Et unanimement résolu***

**QUE** le projet de résidence unifamiliale sur le lot 6 431 184 soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA, sous réserve du luminaire mural qui doit offrir un éclairage vers le bas seulement.

**ADOPTÉE**

20220912-12

### **8.3 Nomination de remplaçant au comité consultatif de développement**

**CONSIDÉRANT** que l'horaire de M. Serge Bernier ne lui permet plus de présider le comité consultatif de développement de la municipalité;

***Il est proposé par Simon Larrivée  
Et unanimement résolu***

**QUE** le conseiller M. Antonin Boulet remplace M. Serge Bernier et assure la présidence du comité consultatif de développement.

**ADOPTÉE**

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

### **9.1 Dépôt – Rapport d'inspection MMQ – Infrastructures loisir**

Le directeur général dépose le rapport d'inspection de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) de nos installations sportives et récréatives avec demande de suivis.

### **9.2 Accès-loisirs Québec – Prêt de matériel**

Le directeur général annonce que la municipalité est éligible à un projet pilote de prêt de matériel à long terme, améliorant l'accès à des services de loisirs, grâce à l'organisme Accès-loisirs Québec.

20220912-13

### **9.3 Accès au parc et salle communautaire – Cours d'activité physique**

**CONSIDÉRANT** qu'une citoyenne désire offrir des cours d'activité physique et de mise en forme dans les parcs et, en cas de mauvais temps, dans la salle communautaire Madeleine Lamoureux;

**CONSIDÉRANT** que les cours sont offerts à tous à prix modique;

**CONSIDÉRANT** que le conseil approuve cette offre de service aux citoyens;

***Il est proposé par Antonin Boulet  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité autorise la tenue de ces cours dans les parcs municipaux;

**QU'une** entente écrite soit conclue entre la Municipalité et la citoyenne;

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer l'entente;

**QU'un** double de la clé de la salle Madeleine Lamoureux soit prêté à la citoyenne, moyennant un dépôt de 20 \$ qui lui sera remis lors du retour de la clé, prévu en décembre.

**ADOPTÉE**

#### **10. RESSOURCES HUMAINES**

*Aucun dossier.*

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

*Aucune question.*

#### **12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI**

*Aucun dossier.*

#### **13. VARIA**

*Aucun dossier.*

**20220912-14**

#### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

***Il est proposé par Luc St-Laurent  
Et unanimement résolu***

**QUE** la présente séance soit levée à 20 h 00.

**ADOPTÉE**



---

**Serge Bernier**  
**Maire**

---

**Étienne Bélisle**  
**Directeur général et secrétaire-  
trésorier**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**Serge Bernier**  
**Maire**